

Pays Basque

« On ne fabule pas sur les 4 millions d'euros »

PORT DE BAYONNE

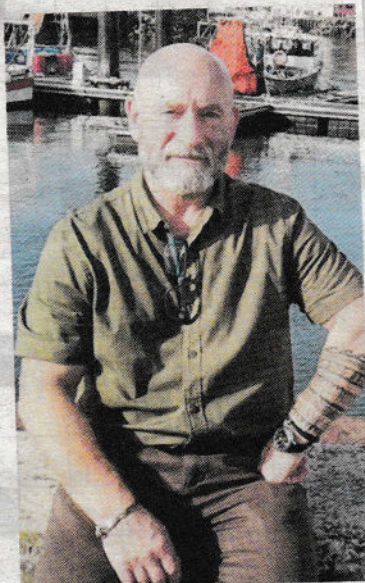
Serge Larzabal explique le ras-le-bol des pêcheurs pros aux filets et justifie la somme de 4 M€ en dédommagement de leur cessation d'activité

« Sud Ouest » On commence à entrevoir la fin de la lutte...

Serge Larzabal Pour les professionnels, si c'est pour travailler dans des mauvaises conditions avec la perspective d'être toujours soumis aux invectives sur les réseaux sociaux ou dans les tribunaux, ce n'est pas une solution d'avenir. On en a marre, on ne peut pas continuer à travailler comme ça. Mais si on ne veut plus de nous, il faut qu'on cesse cette activité particulière du saumon dans l'estuaire. Les professionnels ont donné leur accord moyennant une indemnisation (notre édition d'hier).

On parlait de 4,5 millions d'euros annuels. C'est bien ça ?

Non, ce n'est pas 4,5 millions annuels. C'est 4 000 591 euros pour l'ensemble des 17 professionnels. Et ce n'est pas annuel, mais une indemnité définitive qui compense l'arrêt de la pêche aux filets par les pêcheurs maritimes dans l'estuaire de l'Adour.



Serge Larzabal, président du Comité interdépartemental des pêches. ARCHIVES « SUD OUEST »

C'est une question majeure puisqu'on se demande ce qu'ils vont faire ensuite, une fois l'activité dans l'estuaire stoppée ?

Très bonne question. Certains arrêteront définitivement, d'autres auront peut-être la possibilité de continuer. L'indemnité ne concerne que l'arrêt de la pêche aux filets, les autres droits de pêche sont conservés. La civelle, par exemple. Cela dépendra aussi de l'âge des pêcheurs. Il y a quelques jeunes qui vont devoir penser à l'après.

Cela représente combien d'années de travail ?

On a fait une moyenne annuelle sur les cinq dernières années qu'on a reportée sur cinq ans, le temps d'un Cogepomi (comité de gestion des poissons migrateurs).

Les 17 pêcheurs pros n'ont pas la même taille. Comment cette somme sera répartie ?

Ils n'ont pas la même envergure, mais comme c'est proportionnel au chiffre d'affaires, cela correspondra à la perte d'activité de chacun d'entre eux. Je ne m'étendrai pas sur le détail des uns et des autres.

C'est une indemnisation par bateau. Y a-t-il des bateaux à plusieurs pêcheurs ?

Non, ce sont des bateaux avec une seule personne à bord. Ce n'est pas de la pêche industrielle comme veulent le dire nos détracteurs. Ce sont des navires de 6 mètres où les pêcheurs sont seuls à bord. Les conditions d'activité sont assez drastiques. Le propriétaire est embarqué sur son propre navire et il ne peut se faire remplacer que dans des cas très particuliers d'accident de travail de maladie de représentation professionnelle.

Combien, parmi ces marins pêcheurs professionnels, ont le droit d'aller en mer ?

Certains, en fonction des critères de catégorie de navigation, peuvent aller en mer, d'autres pas. Tout dépend du classement du navire. De mémoire, il y a cinq ou six bateaux en quatrième catégorie.

On a évoqué la possibilité d'en faire des gestionnaires de la ressource ?

Je ne sais pas ce que ça veut dire. Ce que je peux vous dire, c'est que la ressource va bien. La meilleure façon de la préserver, c'est de maintenir une activité économique. Les professionnels sont aussi les garants de la qualité des eaux. Quand il n'y aura plus de professionnels, il n'y aura plus de sentinelles.

Pour vous, l'arrêt des pêcheurs pros ne va pas forcément améliorer la biodiversité ?

L'avenir nous le dira. Aujourd'hui, ce qui compte c'est de trouver l'argent. C'est le travail des élus. Nous, on devait mettre d'accord les professionnels pour régler ce conflit d'usage. C'est bien un conflit d'usage et pas une question de biodiversité. La réunion de mardi a confirmé la position des professionnels et nous avons présenté nos attestations sur l'honneur qu'ils arrêteront.

Certains disent que 4 millions d'euros, c'est un peu beaucoup...

Je ne sais pas si c'est beaucoup. Nous, on a pris nos méthodes de calcul. On a les chiffres d'affaires, les prix moyens, les déclarations de captures, les chiffres en criée. On ne fabule pas, on n'invente pas les chiffres. Le saumon peut toujours mieux se porter, mais aujourd'hui, quand on regarde ces chiffres, on voit qu'il se porte mieux qu'il ne se portait hier. Un pas a été fait par les professionnels, maintenant on attend de trouver l'argent.

Recueilli par Romain Bely